

AVIS AU PUBLIC D'ATTRIBUTION

Après mise en concurrence préalable à la conclusion d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique

(Articles L2122-1 et suivants du CG3P)

Objet de l'Autorisation d'Occupation du Domaine Public : IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE DECHETTERIE

En exécution de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est procédé **du 16 janvier au 31 janvier 2022** à la publicité relative à l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public de la commune de Ouistreham faisant suite à mise en concurrence telle que prévue à l'article L2122-1-1 du même CG3P.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

En adéquation avec son programme de développement des énergies renouvelables, la Commune a lancé une consultation aux fins de retenir l'entreprise jugée la plus apte à développer un projet de centrale solaire sur le site de l'ancienne décharge municipale selon les critères définis dans l'avis de mise en concurrence :

IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE DECHETTERIE - Extrait du Cahier des charges -	
Activité	installation et exploitation d'un parc de panneaux photovoltaïques
Lieu/situation	ancienne décharge. Plusieurs parcelles sont concernées : - AP 0081 : 9 298 m ² - AP 0082 : 19 069 m ² - AP 0231 : 13 870 m ²
Surface exploitable	maximum 3.7 hectares
Durée / période d'exploitation	30 ans minimum
Redevance minimum attendue	3000€/an
Conditions particulières	Installation soumise à autorisations d'urbanisme

2. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le projet a donné lieu à des mesures préalables de publicité et de mise en concurrence, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 30 mai 2022, à l'issue de laquelle 5 candidats ont déposé une offre.

3. ATTRIBUTION :

La convention d'occupation du domaine public sera établie sur les critères de la candidature retenue et signée par chacune des parties – Commune et attributaire :

IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE DECHETTERIE	
Présentation du candidat et de l'offre retenus	
NOM / IDENTITE de l'attributaire de l'AOT	SAS JP Energie Environnement
Adresse / siège	12, R. Martin Luther King 14280 SAINT-CONTEST
Durée / période d'exploitation	AOT 37 ans / PDB 5 ans
Redevance	3000€/an + 1.5% du chiffre d'affaires
Conditions particulières	Production : 1860-2516 MWh/an
Note du candidat	89/100, établie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Critères environnementaux : 36/40 - Critères techniques : 27/30 - Critères financiers : 26/30

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

Tous renseignements techniques doivent être sollicités auprès de M. Pascal CHRETIEN, Maire-adjoint en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement :

pascal.chretien@ville-ouistreham.fr / 06.80.99.94.06

5. PUBLICITE

La présente attribution donnera lieu à une publicité de 60 jours, et fera l'objet

- d'un affichage en mairie et sur le site internet de la commune (www.ouistreham-rivabella.fr).
- d'une publication au journal local OUEST-FRANCE et au journal Le Moniteur ;
- d'une publication sur le site de dématérialisation emarchespublics.com.

Ouistreham, le 22 septembre 2022



Le Maire

Romain BAIL

